



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/05/2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

24/05/2024

Date d'affichage

24/05/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

### Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme WEISS Myriam

### Procuration(s) :

M. METGE Jean-Paul donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. DEQUIDT Alain donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MOUSSU-RIZAN Renée

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DEQUIDT Alain, Mme HONTAA Corinne, M. METGE Jean-Paul, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

**Numéro interne de l'acte : 39**

**Objet : Cession terrains AL n°248 et 249**

Le Maire expose que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AL n°248 et 249 d'une superficie respective de 89 et 350 m<sup>2</sup>, situées 26 chemin de Laclau.

Une délibération, en date du 05/04/2023, permettait à deux riverains d'acquérir ces parcelles, pour lesquelles la commune n'a plus d'utilité (Mrs TRIEP CAPDEVILLE Pierre et TACHON Arnaud).

Un troisième acquéreur, s'est depuis manifesté pour obtenir une partie des parcelles cadastrées AL n°248 et AL n°249 (M. DE OLIVEIRA Manuel).

Il est ainsi proposé la cession des emprises suivantes :

Parcelle	Superficie	Acquéreur	Prix
AL 248p	70 m <sup>2</sup>	M. TRIEP CAPDEVILLE Pierre	324,71€
AL 249p	284 m <sup>2</sup>	M. TACHON Arnaud	1317,39€
AL 248p et 249p	85 m <sup>2</sup>	M. DE OLIVEIRA Manuel	394,30€

Il est ici précisé que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

**CECI ETANT EXPOSE**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré**

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 10/03/2023 ;

**DÉCIDE** d'annuler la délibération n°10 en date du 05/04/2023

**DÉCIDE** de vendre les parcelles cadastrées section AL n°248 et 249 aux prix et personnes susvisés.

**PRÉCISE** que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

**CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à NAY  
Le Maire,  
*Signé BB*  
Bruno BOURDAA